

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 17 février 2020 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Élane Brière, Isabelle Nadon, Gabrielle Brisebois formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

20-02-118

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

20-02-119

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Élane Brière propose, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Brisebois, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

L'adoption du procès-verbal se fera à la prochaine séance.

20-02-120

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 351 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE AFIN D'EFFECTUER DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA REVITALISATION DU CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 351, intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 8 000 000 \$ afin d'effectuer des travaux dans le cadre de la revitalisation du centre-ville*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Elaine Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le règlement numéro 351, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

20-02-121

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Elaine Brière que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire